



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0529

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif (Algérie) -  
Années 2016 à 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle  
développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations  
internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0529**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif (Algérie) - Années 2016 à 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon et la Wilaya de Sétif entretiennent des relations de partenariat. Un protocole de coopération a été signé entre la Communauté urbaine de Lyon et la Wilaya de Sétif le 18 mars 2006 affirmant la volonté de développer un partenariat et de favoriser les relations dans de nombreux domaines.

Dans l'objectif de développer un programme d'actions et de fixer un cadre technique et juridique aux deux partenaires, une première convention triennale de coopération décentralisée, approuvée par délibération n° 2009-1080 du Conseil de communauté du 2 novembre 2009, a été engagée en janvier 2010 portant sur la période 2010-2012.

Dans le cadre de cet accord de coopération, plusieurs domaines de travail ont fait l'objet d'échanges entre les acteurs publics et privés des deux agglomérations, sous forme d'expertises ou de missions techniques à Sétif, de formations ou de séminaires à Lyon et à Sétif. Il s'agit essentiellement :

- du développement des relations économiques,
- des espaces verts et des espaces publics,
- de l'éclairage public,
- du développement urbain et durable.

Cette convention étant arrivée à échéance en 2013, une nouvelle convention triennale avait été approuvée par délibération n° 2013-3992 du Conseil du 24 juin 2013. Cette nouvelle convention intégrait les autres collectivités locales impliquées directement dans cette coopération à savoir la Ville de Lyon avec la mobilisation de ses services techniques et l'Assemblée populaire communale de Sétif (APC), principale bénéficiaire des échanges techniques.

En raison de problèmes d'agenda et du contexte géopolitique, il a été impossible de réunir les quatre parties pour signer cette convention. En vue de renouveler ces accords et de les signer cette année, il est proposé une nouvelle convention bipartite, apportant les modifications découlant du nouveau contexte et du nouveau statut de la Métropole de Lyon.

**a) - Bilan de la coopération 2010/2012**

La période 2010-2012 a été marquée par le lancement de la coopération dans toutes ses dimensions techniques et politiques, et la montée en puissance du programme d'activité.

Les quatre grands thèmes prévus initialement ont été traités : la mise en relation des acteurs économiques des deux agglomérations par l'organisation de délégations de chefs d'entreprises, le renforcement des savoirs-faire des services techniques de l'APC de Sétif dans l'aménagement des espaces verts et des espaces publics, le renforcement des services techniques en charge de l'éclairage public au travers du projet de mise en lumière de la mosquée El Atik comme projet pédagogique support, l'accompagnement de l'agence d'urbanisme de Sétif (URBASE) sur des projets urbains en cours et dans sa mutation statutaire.

Cette première étape a été également marquée par le lancement d'échanges culturels avec notamment l'organisation des journées culturelles de Sétif à Lyon en septembre 2012.

#### **b) - Bilan de la période intermédiaire**

Lors de cette période, les actions engagées ont été poursuivies essentiellement dans les domaines techniques. La mise en lumière de la mosquée a été achevée fin 2013, des ateliers de travail ont été organisés avec l'URBASE et les services techniques de l'APC, sur les espaces verts, les espaces publics, la planification urbaine. Ces actions ont été réalisées en étroite collaboration avec l'Agence d'urbanisme.

La poursuite des relations a permis de maintenir les liens et le dialogue entre les partenaires.

#### **c) - Plan d'actions de la coopération 2016/2018**

La convention prévoit de poursuivre les actions engagées. Les axes proposés portent sur:

- le développement des relations économiques,
- les espaces publics et les espaces verts,
- l'éclairage public,
- le développement urbain et durable.

Par ailleurs, trois autres thématiques pourraient être développées avec l'appui de partenaires :

- des échanges culturels,
- des transports et des déplacements,
- la gestion des déchets ménagers.

Le programme de coopération sera mis en oeuvre selon les modalités suivantes :

- la Métropole de Lyon s'engage à organiser des missions d'expertise techniques d'une semaine à Sétif (6 par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 par an en moyenne),
- la Métropole de Lyon prendra annuellement en charge les frais de transport aérien des 6 missions techniques à Sétif, les frais d'hébergement pour l'accueil des 6 stagiaires, ainsi que des frais éventuels de communication et de traduction,
- la Wilaya de Sétif prendra annuellement en charge les frais d'hébergement à Sétif des 6 missions d'expertise, les frais de transport aérien des 6 stagiaires, ainsi que des frais éventuels de communication et de traduction.

Le plan de financement prévisionnel annuel pour la mise en oeuvre de cette coopération, figurant en annexe de la convention, prévoit pendant trois ans les contributions suivantes :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total (en €)
Métropole de Lyon	45 600	15 000	60 600
Wilaya de Sétif	6 000	10 200	16 200
<b>Total</b>	<b>51 600</b>	<b>25 200</b>	<b>76 800</b>

La contribution totale de la Métropole de Lyon s'élève donc à 181 800 € pour les 3 années de la convention 2016, 2017 et 2018, engagement prévisionnel similaire à la précédente convention et se répartit comme suit :

- 136 800 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges),
- 45 000 € en coûts directs (prestations) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention de coopération décentralisée entre la Wilaya de Sétif et la Métropole de Lyon pour la période 2016-2018 représentant pour la Métropole de Lyon un montant total de dépenses prévisionnelles de 181 800 €, dont 136 800 € de prestations en nature et 45 000 € de prestations directes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** des prestations directes qui en résulteront seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2016 et suivants - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1917.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 septembre 2015.**